

RÈGLEMENT 01-277-07

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT
PLATEAU MONT-ROYAL, NUMÉRO 01-277, PAR
LA CRÉATION DES ZONES 0637 ET 0638 À
MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 0458 ET
L'ÉTABLISSEMENT DES DISPOSITIONS
PARTICULIÈRES À CES NOUVELLES ZONES

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement été donné le 3 septembre 2002;

À LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2002, LE CONSEIL DÉCRÈTE :

1. Le Règlement d'urbanisme de l'Arrondissement Plateau Mont-Royal, numéro 01-277, est modifié par la création de deux nouvelles zones 0637 et 0638 à même la zone 0458 et l'établissement des dispositions particulières à même ces nouvelles zones de façon que dans la zone 0637, l'usage « équipements éducatifs et culturels » de la catégorie E.4(3) est autorisée et dans la zone 0638, l'usage « habitation » est conservé, pour le côté est de la rue Durocher entre les rue Sherbrooke et Milton. À cet effet, l'annexe A du règlement intitulée « PLANS » est modifiée par :

1^o l'annexe A du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Plateau Mont-Royal 01-277, intitulé « Plans de l'arrondissement de Plateau Mont-Royal » est modifié par le remplacement du feuillet Z-1 du plan intitulé « Zones » par le feuillet de l'annexe A.;

2^o l'annexe A du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Plateau Mont-Royal, intitulé « Plans de l'arrondissement de Plateau Mont-Royal » est modifié par le remplacement du feuillet U-1 du plan intitulé « Usages prescrits » par le feuillet de l'annexe B.

2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



CERTIFICAT

DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Avis de motion	3 septembre 2002
Résolution d'adoption	2 décembre 2002
Certificat de conformité	25 février 2003
Publication complétée	25 février 2003
Entrée en vigueur	25 février 2003

La secrétaire d'arrondissement,



M^e Johane Ducharme, o.m.a.

La mairesse de l'arrondissement,



Helen Fotopulos